

**Nombre de membres
en exercice: 11**

Présents : 9

Votants: 11

Séance du 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Gilles BONHOMME, Pierre BOYER, Manuel GANHITO, Claude BOIVIN, Joel GUILLAUME, Marc VAYSSIE, Roger SERRE, Estelle GONZALEZ, Annette BOIVIN

Représentés: Monique VERGNOL par Claude BOIVIN, Marie-Odile PIETRUSIAK par Estelle GONZALEZ

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Annette BOIVIN

Ordre du jour :

- o Délibération et vote sur l'augmentation ou non des salaires des élus suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- o Lancement de l'adressage sur la commune avec désignation de référents
- o Désignation d'un délégué à la protection des données par adhésion à l'ADIT63
- o Délibération et vote du Conseil pour la poursuite ou l'arrêt définitif de l'installation de l'antenne relais de téléphonie au délaissé de Flessanges

Questions diverses

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal et demande son approbation. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Délibération et vote sur l'augmentation ou non des indemnités du Maire et des adjoints suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (DE 2022 028)

M. le Maire explique que depuis le 1^{er} juillet 2022, l'indice brut de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé (augmentation de 3.5%).

Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement et entérinée par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Cette revalorisation s'est répercutée automatiquement sur le montant des indemnités de fonction des élus municipaux et ce, depuis le 1^{er} juillet du fait que la délibération indemnitaire fait référence à des pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Si le Conseil Municipal souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 1^{er} juillet, une délibération doit être prise dans ce sens.

M. le Maire propose de ne pas revaloriser les indemnités du maire et des adjoints et de rester sur les montants définis lors de la délibération du 28 mai 2020.

M. Vayssié et Mme Boivin ne sont pas d'accord et souhaiteraient que M. le Maire et les adjoints acceptent l'augmentation car ces fonctions la méritent.

M. Serre souhaiterait que l'Etat rembourse les frais kilométriques occasionnés par les différentes missions des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 contre (M. Vayssié et Mme Boivin), le Conseil Municipal décide de ne pas revaloriser les indemnités du Maire et des adjoints.

Lancement de l'adressage sur la commune avec désignation de référents (DE 2022 029)

M. le Maire revient sur le fait que l'adressage est une des conditions pour avoir la fibre qui devrait arriver à Avèze en 2025 et explique au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 19 juillet 2022 avec une conseillère de la Poste en charge de l'adressage : Mme Bevilacqua.

L'adressage permettra aussi de faciliter le travail des facteurs, des livreurs, secours ...

Le travail à mener est de nommer les voies et numéroter les bâtiments (impair à gauche et pair à droite) et de bien cibler lesquels ont besoin d'une adresse. M. le Maire souhaiterait une numérotation continue c'est-à-dire 1. 3. 5... et 2. 4. 6... et propose de nommer les routes suivant des directions.

M. Vayssié n'est pas d'accord et précise également que s'il n'y a pas de boîte aux lettres, il ne peut pas y avoir de numéro. M. Serre propose que 2 administrés, n'ayant aucune fonction au conseil, puissent donner leur opinion. M. le Maire indique qu'il a toujours souhaité qu'il en soit ainsi, que c'est un travail à mené avec les habitants des villages qui connaissent très bien leur territoire et précise que le délai à tenir serait d'ici à la fin de l'année et que les choix définitifs se feront en conseil. M. le Maire précise que l'adressage permettra également de faire le point sur les panneaux des villages qui sont abîmés ou manquants.

M. le Maire souhaiterait désigner des référents pour chaque village. Ce référent devra recueillir les propositions de nominations des voies des hameaux concernés et réaliser le marquage des maisons et bâtiments à numéroter. M. le Maire et la secrétaire centraliseront les informations.

M. le Maire propose :

- Mme Vergnol, Mme Pietrusiak et M. Ganhito pour : Avèze - Bellevue - Les Bessades et Augerolles
- M. Boyer et M. Vayssié pour : Plantades - Ardot - La Pomerette et Roussières
- M. Serre pour : Chazelles - Le Montel - Lachaux et Le Pont de la Reine
- M. Guillaume et Mme Boivin pour : Flessanges - Les Carrières et Les Vergnes
- M. Boivin pour : Les Viovats - Fanostre et La Montagne
- Mme Gonzalez pour : Vinhat bas - Vinhat haut - Fontête et Chameil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire.

Adhésion à l'ADIT63 pour la gestion de la protection des données (DE 2022 030)

DESIGNATION DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE COMME DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES POUR LA COMMUNE D'AVEZE

M. le Maire explique au Conseil Municipal d'un délégué à la protection des données doit être nommé et que l'obligation est effective depuis le 25 mai 2018. La commune ne possède pas de compétences dans ce domaine.

Suite à un courrier reçu du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, celui-ci indique que l'ADIT63 propose ce service.

L'ADIT63 pourrait assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un montant de 440€HT / an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide l'adhésion de l'ADIT63 aux conditions énoncées ci-dessus.

Délibération et vote du Conseil pour la poursuite ou l'arrêt définitif de l'installation de l'antenne relais de téléphonie au délaissé de Flessanges (DE 2022 031)

M. le Maire explique que depuis quelques temps une opposition émerge suite aux problèmes d'un agriculteur à Mazeyrat sur Allier et rappelle alors la genèse du projet d'antenne relais de téléphonie sur Avèze.

Un des premiers dossiers que M. le Maire a eu à traiter en 2018 fût une pétition des habitants demandant une meilleure couverture en téléphonie et internet. La commune a donc été retenue

pour bénéficier du dispositif de couverture « New Deal Mobile ». Cette information a été annoncée au Conseil Municipal du 21 juin 2018.

Après désignation d'Orange comme opérateur, un projet a pu être lancé et a confirmé que la commune faisait partie des communes situées en zones blanches. Lors du Conseil Municipal du 19 février 2021, M. le Maire indique qu'un arrêté ministériel a été publié au Journal Officiel le 17/12/2020.

Une visite de la commission du projet « New Deal Mobile » sur la commune a permis de définir 6 points potentiels d'implantation :

- o le Château d'eau – la Croix de Chazelles – le Cimetière – le délaissé de Flessanges – Croix de la Garde et le croisement Tauves / Roussières (carrières)

Le Conseil Municipal a été informé de ces points lors de la séance du 21 mai 2021.

Lors du Conseil Municipal du 23 juillet 2021, M. le Maire donne l'information qu'après étude technique et suivant les critères d'implantation à savoir :

- o la faisabilité du raccordement électrique ;
- o la faisabilité du raccordement fibre ou en faisceau Hertzien ;
- o le respect des règles d'urbanisme ;
- o la nécessité d'avoir une parcelle accessible 24h/24.

Enfin, le site doit permettre d'assurer la couverture des lieux figurant dans l'arrêté ministériel.

Seuls 2 lieux remplissent toutes les conditions (le délaissé de Flessanges et les carrières). Après délibération, le choix du délaissé de Flessanges pour implanter l'antenne relais a été validé à l'unanimité des membres présents à savoir 9.

M. Joël Guillaume, dans le mois de Septembre 2021 a fait part à M. le Maire d'un article paru sur le journal La Montagne concernant des problèmes rencontrés par un agriculteur qui possède une antenne à proximité de son exploitation et propose un autre emplacement à savoir au carrefour de la D987 et le nouveau chemin de Flessanges.

M. le Maire donne tous ces nouveaux éléments lors du conseil du 24 septembre 2021 et laisse deux mois pour lui faire remonter des informations prouvant la nuisance potentielle d'une antenne relais. En séance du 26 novembre 2021, les membres du conseil sont de nouveau sollicités pour choisir entre les emplacements suivants : le délaissé de Flessanges et au carrefour de la D987 et le nouveau chemin de Flessanges. Après délibération, sur 11 votants, 5 membres ont validé définitivement le choix du délaissé de Flessanges pour 3 contre et 3 absentions soit 8 exprimés.

Lors du conseil municipal du 25 mars 2022, M. le Maire indique que le dossier d'information concernant l'antenne Orange est disponible au secrétariat de Mairie. M. le Maire conseille à M. Guillaume de demander un relevé de fréquence et M. Serre précise que celui-ci pourrait servir de base pour les relevés futurs.

Courant les mois d'août et septembre 2022, suite à la réception d'une pétition dont M. le Maire donne lecture, deux réunions sont organisées à la demande de Mrs Ségeron et Guillaume demandant la présence de M. le Maire et de M. Boyer 1^{er} adjoint. M. le Maire demande aussi à l'opérateur Orange de suspendre les travaux pendant ce temps de discussion et aux membres de la commission du projet « New Deal Mobile » d'être présents à la deuxième réunion et donne lecture du compte rendu.

M. le Maire débute alors les débats sur cet ordre du jour en rappelant que la communication sur ce sujet a débuté en juin 2018 et a été abordé à de nombreuses reprises lors des différents conseils et que l'on ne peut pas lui reprocher un manque de communication. M. le Maire précise également qu'avoir internet et le téléphone fait aussi partie du bon vivre sur la commune.

M. le Maire indique que la logique des « opposants », qui mettent en priorité la nuisance potentielle de l'antenne par rapport aux animaux, sera la même quel que soit l'emplacement, bloquant ainsi toute idée d'une nouvelle proposition de lieu car les fermes agricoles et donc les animaux se trouvent sur la majeure partie des terrains de la commune et indique aussi qu'un recours gracieux a été déposé par M. Gérard Ségeron à l'encontre de la DP06302422V0004 du 19 juillet 2022 concernant des informations imprécises, une pollution visuelle et des distances entre l'antenne et les bâtiments trop proches.

M. le Maire lit tous les documents remis par M. Guillaume et indique que tous les éléments en sa possession ne permettent pas de prouver ou non l'impact des ondes sur la santé humaine et animale.

M. le Maire informe qu'il ne peut pas revenir sur la DP (Déclaration préalable de travaux) suivant la loi de 2018 ni proposer un référendum du fait que le délaissé de Flessanges n'appartient pas à la commune mais au département.

M. le Maire donne la parole aux membres du Conseil.

M. Vayssié stipule que des bâtiments agricoles peuvent nuire visuellement au paysage et qu'il aurait été judicieux de rencontrer l'agriculteur de Mazeyrat.

M. Serre fait remarquer que sur le compte-rendu de la Sous-préfecture de Thiers il est mentionné 10 exploitations agricoles alors qu'il y en a 18 et demande pourquoi seulement 4 agriculteurs ont été convoqués. De plus, il précise que Chazelles possède une très mauvaise couverture et qu'il a un doute sur la couverture totale de la commune par cette antenne.

De plus, M. Serre précise qu'il a rencontré le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute Loire qui lui a indiqué que le problème à Mazeyrat sur Allier ne viendrait pas d'ondes magnétiques de l'antenne 4G mais plutôt de fuites électriques. Il décidera donc de s'abstenir lors du vote.

M. Guillaume dit qu'il est important de tenir compte de la pétition et donc des administrés qui l'ont signé.

Mme Gonzalez précise que l'installation de l'antenne permettrait, pour l'ensemble de la commune, une meilleure réception avec la possibilité d'améliorer internet (amélioration du réseau téléphone et internet pour les nomades) et indique qu'une de ses connaissances a sur son terrain une antenne relais d'installer sans aucun problème de nuisances avec ses animaux mais qui ne sont pas des laitières.

M. le Maire propose de passer au vote qui se déroulera à bulletin secret.

- Oui : Poursuite de l'installation avec une prise de mesures d'ondes magnétiques avant et après mise en fonctionnement de l'antenne ;

- Non : Arrêt définitif du projet

Résultats du vote : 11 votants — 9 suffrages exprimés : 6 voix pour — 3 contre et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal décide donc de poursuivre le projet d'installation de l'antenne de téléphonie au délaissé de Flessanges et de faire les démarches nécessaires afin d'effectuer une mesure d'ondes magnétiques avant et après la mise en fonctionnement de l'antenne relais de téléphonie mobile.

Questions diverses

Point sur contrat assurance AREAS

M. Lugagne, agent d'assurances AREA, a révisé tous les contrats d'assurances avec une déduction de 1 014€ soit 19% d'économie sur les 6 contrats que détient la commune et en rajoutant en immeubles assurés la station d'épuration, le monument aux morts et le pont de « La Ganne ».

RBA

M. le Maire donne lecture du courrier de RBA (Radio Bort Artense) concernant une éventuelle adhésion au tarif de 327.60€ permettant ainsi la diffusion de toutes les manifestations de la commune et des associations sur les ondes de RBA. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire adhérer la commune en indiquant que la diffusion de RBA reste restreinte sur le territoire et qu'il y a toujours possibilité aux associations qui le souhaitent de faire réaliser leur propre diffusion de manifestations suivant un tarif donné par RBA.

Point sur l'ADUHME (Agence locale des énergies et du climat)

M. le Maire relate les informations qui lui ont été délivrées lors de son entrevue avec le conseiller de l'Aduhme. La phase 1 du programme est lancée avec la mise en place de nouveaux horaires d'éclairage public sur toutes les installations où techniquement c'est possible. L'arrêté est pris et

sera effectif au 1^{er} janvier 2023. Pour la phase 2, M. le Maire indique qu'il fera réaliser des devis pour que techniquement tous les hameaux soient équipés pour participer à cette économie d'énergie mais que le gain financier pour la commune ne sera pas très important au vu du contrat signé avec Enedis.

Désignation d'un correspondant incendie secours

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture demande à ce qu'un correspondant incendie secours soit désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le maire ne peut pas être désigné.

Le correspondant incendie secours sera M. Ganhito.

Référent lutte contre l'ambroisie

Chaque année, la période d'août à octobre s'accompagne d'une importante production des pollens d'ambroisie. En effet, nous sommes la région française la plus envahie par l'ambroisie. D'après une étude confiée en 2018 à l'Observatoire Régionale de Santé, en Auvergne-Rhône-Alpes, près de 660 000 personnes ont consommé des soins en lien avec le pollenose à l'ambroisie en 2017 pour un coût total estimé à 40.6 millions d'euros.

Au-delà de ses impacts sur l'état de santé des populations, il faut considérer ses impacts croissants sur les rendements agricoles et la biodiversité.

Il est donc essentiel d'endiguer la prolifération de l'ambroisie.

Un arrêté préfectoral définit le rôle du maire sur ce sujet et inclut notamment la désignation de référent.

Le référent lutte contre l'ambroisie de la commune sera Estelle Gonzalez

Mail de M. Sassi

M. le Maire donne lecture du mail de M. Sassi qui souhaiterait récupérer un ancien banc en pierre de la place du bourg. Après délibération, le Conseil indique que la commune désire garder ce banc pour le réutiliser ultérieurement. La réponse du conseil sera donnée à M. Sassi.

Division routière et d'aménagement Territorial du Sancy – DRAT du Sancy

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu avec M. Patrick Serre et M. Fabrice Leroux de la DRAT du Sancy concernant plusieurs points :

- la vitesse excessive des véhicules lors de la traversée du bourg : un comptage de vitesse a été effectué à l'entrée et à la sortie d'Avèze. M. le Maire donne le bilan édifiant qui va valider la demande de mise en place de moyens de réductions de la vitesse de la traversée du bourg.

Sur un contrôle du mardi 20 septembre à 0h00 au lundi 26 septembre à 23h00 sur un passage total d'environ 1 800 véhicules - 14% sont en excès de vitesse dont un excès relevé le 20 septembre entre 15h et 16h entre 110 et 120km/h.

Ces chiffres incitent M le Maire à convoquer au plus vite les représentants de la DRAT du Sancy et la commission des chemins pour choisir des moyens de ralentissements. Le choix et le coût de financement sera présenté à un prochain conseil pour validation.

- la vitesse excessive à la traversée de la Pomerette et Ardot : la DRAT propose de réduire la vitesse à 70km/h au lieu de 90 et d'installer des panneaux autoroutiers ainsi que des bandes rugueuses ;
- l'aménagement d'aire de covoiturage au carrefour RD922 / 611. Ce dossier avait été demandé mais le Conseil Départemental ne l'avait pas retenu. Une nouvelle demande sera présentée au programme travaux 2023 ;
- La dangerosité d'accès à la RD601 Direction Avèze dans le sens Tauves / Avèze depuis la RD922 (bois de Méjanesse) : M. le Maire avait demandé une réalisation d'un tourne à gauche. La DRAT du Sancy propose de limiter la vitesse à 70km/h au lieu de 90km/h avec des panneaux autoroutiers et d'installer des bandes rugueuses. Elargissement aussi des accotements pour « pouvoir passer à trois » ce que la DRAT nomme « Le droit à l'erreur ».

Panse-bêtes

M. le Maire a rencontré des membres de l'association Panse-bêtes.

Cette association sollicite les communes pour qu'elles signent une mention afin de demander le déclassement du renard de la liste des espèces nuisibles. Le conseil municipal indiquant que le renard ne semble pas être en péril par de la « chasse extrême » et que sur le territoire la population de renard paraît plutôt importante ne souhaite pas à l'unanimité signer cette motion.

Frais de scolarités demandés par la Mairie de Tauves

M. le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de Tauves concernant le coût des frais de scolarisation des enfants et qu'elle est en droit de réclamer. La Préfecture indiquant que le coût moyen de scolarisation hors commune de résidences est de 1.459€ pour un enfant scolarisé en classe de maternelle et de 572€ pour un élève scolarisé en classe élémentaire. Suivant les différents échanges et de négociations qui vont avoir lieu avec la commune de Tauves, les communes d'Avèze et Singes seront solidaires en prenant les mêmes décisions.

Sécheresse

M. le Maire a assisté à une réunion sur la commune avec différents organismes et agriculteurs et propose de prendre une délibération lors du prochain conseil pour appuyer le classement de la commune en calamité agricole sécheresse.

Lutte contre les campagnols terrestres

M. le Maire donne lecture du courrier du Préfet concernant la lutte contre les campagnols terrestres. M. Guillaume, référent dans ce domaine, doit rappeler aux agriculteurs de la commune que la réussite de la régulation des populations de campagnols terrestre passe impérativement par une approche collective, précoce, mobilisant tous les acteurs et combinant tous les moyens de lutte. Il est demandé d'encourager les administrés à surveiller leurs parcelles et éventuellement à effectuer un comptage des indices de présence des campagnols pour une action précoce.

Salle des Fêtes Jean-Marie Juillard

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de la famille de Jean Marie.

BEC2 (budget éco citoyen)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier porté par l'association Nature et Patrimoine « sur les pas des mineurs » sentier de randonnée dans les gorges d'Avèze n'a pas été sélectionné et félicite l'association Poucelina qui avec son projet « Forêt vivante et nourricière près du Sancy » a été accepté et est passé maintenant aux votes des citoyens avec à la clef une possible aide du département.

A partir du 1^{er} et jusqu'au 31 Octobre, tout le monde peut soutenir ce projet et M le Maire insiste pour que chacun le défende en votant sur budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr.

Visite de M. le Sous-Préfet d'Issoire

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de courtoisie de M. Bertrand DUCROS, sous-préfet d'Issoire le Jeudi 20 octobre 2022 à 10 h.

Changement d'horaire pour le secrétariat de Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétariat sera ouvert à compter du 3 octobre 2022 le lundi de 13h30 à 17h30 au lieu de 8h00 à 12h00. En effet, Karine a quitté son poste de secrétaire de mairie à Labessette pour prendre un poste à la mairie de La Tour D'auvergne.

Rappel des jours d'ouverture :

Lundi : 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00

FIN DE SEANCE : 0 h 00

